



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2017-DRLP/BREEC-260SCT
en date du 16 juin 2017
modifiant l'arrêté n° 2017-DRLP/BREEC-243SCT du 6
juin 2017 portant constitution de la commission de
recensement des votes à l'occasion des élections
législatives des 11 et 18 juin 2017.

La préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code électoral et notamment ses articles L. 175 et R. 107 ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la circulaire ministérielle n°INTA17142149C du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

VU l'arrêté n° 2017-SG-SCAADE-005 en date du 31 mars 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Emile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU l'ordonnance du 17 mai 2017 du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers ;

VU le courrier du 24 mai 2017 du Président du Conseil Départemental de la Vienne proposant ses représentants pour siéger au sein de cette commission ;

VU l'ordonnance du 16 juin 2017 du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers désignant Monsieur Emmanuel CHIRON, Vice-Président chargé de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de membre suppléant de Madame Christelle DIDIER, titulaire, au sein de la commission de recensement des votes ;

CONSIDERANT que suite à l'ordonnance précitée de ce jour du Premier Président de la Cour d'Appel de Poitiers, il y a lieu de modifier l'arrêté préfectoral n° 2017-DRLP/BREEC-243SCT du 6 juin 2017 portant constitution de la commission de recensement des votes à l'occasion des élections législatives de juin 2017.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1 – La commission de recensement des votes en vue du second tour des élections législatives du 18 juin 2017, est constituée comme suit :

- **Madame Murielle JEANNOT**, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **Président** ;

- **Madame Véronique EMMANUEL**, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **membre** ;

- **Madame Christelle DIDIER**, Juge au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de **membre titulaire** - Monsieur Emmanuel CHIRON, Vice-Président chargé de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, en qualité de membre suppléant ;

- **Monsieur Claude EIDELSTEIN**, Conseiller Départemental, en qualité de **membre titulaire** - Madame Pascale GUITTET, Vice-Présidente du Conseil Départemental, en qualité de membre suppléant ;

- **Madame Valérie COUPEAU**, Directrice de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) à la Préfecture de la Vienne, en qualité de **membre titulaire** - Monsieur Sebastian CORTES-TORREA, chef du Bureau de la Réglementation, des Elections et de l'Etat Civil (BREEC) à la Préfecture de la Vienne, en qualité de membre suppléant.

Article 2 – La commission se réunira pour le second tour à la Préfecture de la Vienne - Salle Hélène Marzellier, 7 place Aristide Briand à Poitiers, **le dimanche 18 juin 2017 à partir de 22 heures.**

Article 3 – Les travaux de la commission ne sont pas publics, mais un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut y assister et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Émile SOUMBO